



Capsule d'information

COVID-19

Tenue vestimentaire - Rappel des bonnes pratiques

La pandémie que nous vivons actuellement (COVID-19) rappelle l'importance de la prévention et du contrôle des infections, ainsi que la sécurité du public et des travailleurs de la santé. En cette période où la propagation de la COVID-19 préoccupe autant la population que les responsables des milieux de soins, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest s'est doté d'un plan d'action en vue de participer aux efforts visant à diminuer la transmission de ce virus. Ce plan d'action comprend notamment une réflexion sur le retrait des uniformes de service, les sarraus et les vêtements professionnels avant de quitter le lieu de travail. À cet effet, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a d'ailleurs, fait un rappel sur les bonnes pratiques en matière de tenue vestimentaire le 21 mars 2020.

Il est maintenant obligatoire pour **TOUT** le personnel de la santé en contact avec la clientèle, incluant les médecins, de procéder à l'hygiène des mains, revêtir et retirer leur uniforme de service, sarrau ou vêtements professionnels **à l'arrivée ainsi qu'avant de quitter le lieu de travail**. Cela prévaut aussi pour les pauses qui pourraient être prises à l'extérieur.

Nous rappelons que les vêtements portés par le personnel de la santé, doivent être confortables, libérer les avant bras, leur permettre de se mouvoir normalement, sans restriction, et d'utiliser sécuritairement l'équipement de protection individuel (ÉPI).

Entretien des uniformes de service, sarraus personnels ou tout autre vêtement de travail

Il est vivement recommandé, lorsque présent dans vos installations, d'utiliser les vestiaires pour revêtir et retirer votre uniforme ou vêtements professionnels et ce afin de libérer les salles de bains dédiées aux employés.

L'utilisation de sacs étanches et fermés est à préconiser pour le transport de vos vêtements de travail jusqu'à votre domicile.

Les uniformes, sarraus, vêtements professionnels et sacs doivent être changés quotidiennement et faire l'objet d'un entretien régulier à l'eau chaude. Les détergents habituels peuvent être utilisés¹.

Mon uniforme de service/sarrau est habituellement fourni par l'organisation

Les procédures de nettoyage en vigueur dans les différentes installations demeurent.

Capsule d'information – COVID-19

Tenue vestimentaire - Rappel des bonnes pratiques

Transfert inter-établissement

Afin de se conformer à la directive du MSSS, c'est-à-dire d'apporter les adaptations nécessaires lorsque du personnel accompagne des usagers en déplacement, le CISSS de la Montérégie-Ouest rendra disponible des sarraus pour le personnel de soins qui devra, dans le cadre de leurs fonctions, accompagner des usagers lors d'un examen inter-établissement*.

Le sarrau devra être attaché sur toute sa longueur afin de couvrir l'uniforme de l'accompagnateur et ainsi limiter les risques de propagation du virus entre le centre requérant et le centre désigné. Pour des questions d'hygiène et d'entretien, le sarrau devra être retourné, après utilisation, au service de buanderie et lingerie de l'installation. Ce simple geste permettra à d'autres professionnels d'avoir à leur tour accès à un sarrau et ainsi diminuer le risque de propagation de la COVID-19.

Le service de buanderie et lingerie rendra disponible des sarraus aux professionnels accompagnateurs ainsi qu'aux chauffeurs.

Des précisions seront apportées ultérieurement concernant notamment les zones tièdes et chaudes.

2020-03-27

Protégez votre famille et la population, procédez à l'hygiène des mains, revêtez et retirez votre uniforme de service, votre sarrau ou vos vêtements professionnels à votre arrivée ainsi qu'avant de quitter votre lieu de travail.

Pour les usagers ayant un résultat de COVID-19 confirmé, veuillez-vous référer à la procédure **Transfert inter établissement pour hospitalisation d'un usager avec COVID-19 confirmé (PRO-10188).*